

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le huit Décembre à 20 heures 45 le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Georges CEBE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

♦ Monsieur	Georges CEBE	Maire
♦ Madame	Florence VALETTE	Adjoint
♦ Monsieur	Alain HOAREAU	Adjoint
♦ Madame	Catherine VIVANCOS	Adjoint
♦ Monsieur	Richard BOYE	Adjoint
♦ Madame	Elodie CEBE	Adjoint

♦ Mesdames et Messieurs : ANDERS Michael – WACHTER Christiane – VIVANCOS Claude – PELLISSIER Laurent – THIBAUT Françoise – GOOVAERTS Koen – VIVANCOS Chantal - CABROL Josian - SOULIGNAC Jacques - CABROL Ghislaine - MARECHAL Karine.

Absents excusés : Mr COINTRE Marc - Mme DUBOIS Laura

Procuration : Mme DUBOIS Laura à Mr ANDERS Michael

O-O-O-O-O-O-O-O-O

Madame CEBE Elodie est élue secrétaire de séance :

VOTE : UNANIMITE

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 07 Octobre 2014 :

Adopté à l'UNANIMITE

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de retirer la question sur la décision budgétaire modificative et d'ajouter deux sujets : l'organisation du recensement et les indemnités du receveur municipal.

Modification adoptée à l'UNANIMITE

.../...

Monsieur CEBE aborde l'examen de l'ordre du jour

1°) FOURRIERE POUR ANIMAUX :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07 octobre dernier qui avait confié à Mr GOOVAERTS le soin d'étudier cette question, et lui donne la parole.

Ce dernier présente ses conclusions.

Après avoir étudié différentes autres alternatives possibles, le contrat proposé par la société SACPA qui assure ce service sur la commune depuis quelques années, répond tout à fait aux exigences règlementaires et peut être reconduit pour les quatre années à venir.

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

2°) SERVICE DES POMPES FUNEBRES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision prise par la Communauté de Communes habilitée dans le domaine des Pompes Funèbres, de mettre un terme à cette activité dès cette fin d'année.

Après un large débat, avec la volonté de maintenir un service public, il a été décidé d'engager très rapidement une concertation avec les communes voisines et notamment Riols. Un groupe de travail composé de Mme Ghislaine CABROL – Mr Mickael ANDERS et Mr Georges CEBE a été constitué à cet effet.

3°) AVIS SUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Madame Catherine VIVANCOS présente au conseil municipal la demande formulée par un commerçant ambulant qui souhaite disposer d'une terrasse sur la place du Foirail.

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à l'installation de ce commerce de restauration rapide sur une surface de 36 m² au tarif en vigueur avec en supplément un forfait mensuel de 30 € pour le raccordement à une alimentation électrique.

Madame VIVANCOS propose également d'actualiser le tarif des commerces ambulants : camion d'outillage, literie etc...

Après débat le conseil municipal à l'Unanimité fixe cette contribution à 23 € par jour.

4°) FINANCEMENT DE L'ECOLE PRIVE ST JOSEPH :

Monsieur le Maire propose à la demande du Trésor Public de délibérer afin de fixer le mode de calcul et le montant de la participation financière que doit verser la commune à l'école privée St Joseph.

Cette obligation qui résulte de la loi porte uniquement sur la prise en charge de dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association pour les classes élémentaires et concerne uniquement les élèves domiciliés sur la commune.

Sur une base de 530 € qui est le coût annuel moyen pour 1 élève accueilli à l'école publique, la contribution obligatoire de la commune compte tenu des 32 enfants de St Pons fréquentant l'école St Joseph est de 16 960 €.

Après déduction de la somme de 8 980 € correspondant à une mise à disposition de personnel communal, la contribution financière à verser s'élève à 7 980 €.

Après un large débat, cette proposition est adoptée à la Majorité (8 pour – 3 abstentions - 7 contre).

5°) MARCHE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire rappelle la prévision budgétaire qui permettait d'engager un programme de travaux d'éclairage public. Il rend compte de la consultation d'entreprises et propose de retenir l'entreprise la moins disante : BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES pour une mise en conformité des armoires d'éclairage public représentant 22 986,01 € HT.

Après débat le conseil municipal à l'Unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux.

6°) PROJET D'AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA MAISON DE SANTE :

Madame VALETTE fait état de la demande formulée par un dentiste qui souhaite installer son cabinet dans la Maison de Santé.

Monsieur le Maire précise que le local le plus adapté pour cette activité pourrait être celui situé au rez de chaussée à côté de Présence Verte. Pour pouvoir aménager ce local il faut pouvoir proposer à l'occupant actuel un autre cabinet qui pourrait être au 3^{ème} niveau de la Maison de Santé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Après débat à la Majorité (2 abstentions), Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'étude de cet aménagement complémentaire.

7°) DEMANDE DE SUBVENTIONS SUR PROJETS DE TRAVAUX :

Eclairage public

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention pour une nouvelle tranche de travaux portant sur l'éclairage public dont l'objet consisterait à remplacer des luminaires obsolètes pour un montant de travaux estimé à 33 310 € HT.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

Rénovation de la maison d'habitation de Ponderach

Monsieur le Maire présente le projet de travaux qui pourrait être engagé pour rénover l'ancienne maison du gardien du stade et propose de déposer des demandes de subventions au titre des aides au logement et des économies d'énergies pour un montant prévisionnel de travaux fixé à 74 381 €.

Après débat, proposition adoptée à la Majorité (2 contre)

8°) ATTRIBUTION DE SUBVENTION :

Monsieur HOAREAU propose une attribution de 530 € pour le Groupe Archéologique St Ponais (GASP) et 160 € pour l'association « Un pau de Maï »

Après débat le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité. Compte tenu de la clôture prochaine de l'exercice 2014 ces aides seront versées sur l'exercice 2015.

9°) ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL AGEDI :

Monsieur le Maire présente le syndicat « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I) dont l'objet est le développement de l'informatisation des communes et la fourniture de logiciels informatiques bureautiques et télématiques.

Monsieur le Maire propose d'approuver les statuts de ce syndicat intercommunal et d'y adhérer afin de pouvoir bénéficier de ses services.

Après débat et à l'Unanimité le conseil municipal adopte cette proposition

10°) DEMATERIALISATION DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES :

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de transmettre par voie électronique les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité.

Il rappelle que le syndicat A.G.E.D.I pourra mettre à notre disposition les dispositifs informatiques nécessaires et propose de s'engager dans la dématérialisation des procédures administratives.

Après débat à l'Unanimité Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions afférentes avec les administrations concernées.

11°) MODIFICATION DU NOMBRE DES DELEGUES AU LYCEE JACQUES BREL :

Monsieur le Maire fait état d'une modification dans la composition du conseil d'administration du Lycée Jacques Brel.

La commune devra désormais être représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, alors que jusqu'à présent ce nombre était de trois titulaires et trois suppléants.

Compte tenu de l'absence d'un conseiller délégué précédemment désigné la décision est reportée à une date ultérieure.

12°) RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'organiser un recensement en début d'année prochaine.

Pour cela il propose que Madame VALETTE soit déléguée titulaire avec pour suppléante Madame WACHTER.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

Madame VALETTE évoque les contacts déjà établis avec les services de l'INSEE et propose de fixer à six le nombre de districts ce qui induit le recrutement de six agents recenseurs dont la rémunération sera le SMIC sur la période de collecte des données soit 1 mois.

Proposition adoptée à l'Unanimité.

13°) INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Monsieur le Maire propose d'actualiser l'indemnité à attribuer au nouveau receveur municipal pour le conseil qu'il apporte à la commune en matière comptable.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

14°) QUESTIONS DIVERSES :

Conférence sur les fouilles de Malvieu

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Alexis GORGUES présentera les travaux réalisés sur le site de Malvieu au cours d'une conférence qui aura lieu le 29 décembre prochain à 18 heures 15 au cinéma.

Réunion à propos de la réforme territoriale

Monsieur Mickael ANDERS convie chacun à participer à une réunion portant sur la réforme territoriale le 15 décembre à 18 h 30, salle de réception de la Mairie.

Formation aux premiers secours

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays St Ponais propose d'organiser à l'attention des personnes intéressées une formation aux premiers secours.

Un calendrier sera diffusé afin que chacun puisse s'inscrire.

La séance est levée à 22 heures 55.

